

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **G PATRIMOINE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

### **L'objectif de gestion**

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence (80% MSCI Daily TR Net World \$ converti en € + 20% €STR capitalisé) par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant principalement sur la sélection de fonds sous-jacents exposés aux évolutions des différents marchés (actions, taux). La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

### **Stratégie d'investissement**

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

Entre 40 et 100 % en direct ou via des OPC aux marchés actions de toutes capitalisations (France, Europe et autres zones), dont :

- 0% à 40% en actions de petites capitalisations (comprises entre 100 millions et 3 milliards)

Entre 0 et 60 % en direct ou via des OPC en instruments de taux ou convertibles (France, Europe et autres zones) émis par des Etats, des émetteurs privés, et de toute qualité de signature. L'exposition indirecte, via les OPC, aux dettes « high yield » ne dépassera pas 60%.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif.  
De 0% à 50% en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

Le porteur peut être exposé à un risque de change de 100% maximum.

De 0% à 50% sur l'évolution du prix des matières premières au travers d'OPCVM et ou FIA. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières

Le FCP peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et sur les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition sur le risque d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net

# COMMENTAIRE DE GESTION

La performance du fonds sur l'année 2021 fut de +4,77%. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La sélection de fonds ainsi que la forte pondération sur les marchés des actions européennes et USA sont les principaux contributeurs à la performance du fonds, seuls les marchés asiatiques notamment chinois ont contribué négativement à la performance annuelle.

L'exercice fiscal janvier 2021/janvier 2022 correspond à la suite de la sortie de crise liée au Corona virus. Quasiment tous les sous-jacents présents dans le portefeuille ont contribué à la bonne performance du fonds G Patrimoine. La majorité de la performance a été générée grâce à notre exposition sur les marchés actions européennes petites, moyennes et larges capitalisation ainsi que sur les marchés américains. Par ailleurs, la vague de régulation en Chine fut déstabilisante. Les investisseurs sont sortis de ce pays et la performance des sociétés chinoises depuis le début de l'année ont chuté. Notre exposition dans ce pays a limité la performance du fonds en 2021.

Tout au long de l'exercice fiscal, le fonds G Patrimoine fut investi autour de 75% sur des fonds/ETF actions, 19% sur des fonds obligataires et 6% en liquidités. G Patrimoine change de gérant mi-octobre, il était géré par Rothschild & Co et passe chez Erasmus Gestion. La gérante du fonds est à présent Anouchka Bellaïche. Ce changement fut accompagné de mouvements dans le portefeuille, certains fonds ont été remplacés par des fonds similaires ayant un meilleur track record et/ou de meilleures perspectives. Nous avons également intégré un fonds flexible au portefeuille. Au 31/12/2021, G Patrimoine est investi comme suit : 82% sur des fonds actions, 16% sur un fonds flexible et 2% en liquidité.

## DEONTOLOGIE

### POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

#### 1. Objet

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF ») Erasmus Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique.

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque Erasmus Gestion exerce son activité de gestion de portefeuille, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Il mentionne également les prestataires utilisés.

Dans le cadre de MIF 2, cette liste des prestataires peut être complétée, pour chaque catégorie d'instruments financiers, par le classement des cinq premiers prestataires en termes de volumes de négociation auxquelles il a transmis ou auprès desquelles il a passé des ordres de clients pour exécution au cours de l'année précédente et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue, et cohérentes par rapport à la publication appelée RTS 28 (Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation).

Pour une clientèle non professionnelle, le présent document renvoie vers un tableau synthétique (cf. Annexe 1) répertoriant, en fonction de la catégorie des instruments financiers habituellement traités, outre les courtiers utilisés, les lieux d'exécution qu'utilisent ces derniers pour offrir la meilleure exécution. Ce tableau sera mis à jour en cas de changement de politique.

## **2. Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?**

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont Erasmus Gestion assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par Erasmus Gestion sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Pour ses clients non professionnels Erasmus Gestion, le facteur prépondérant est le critère du cout total. Pour autant, s'ils influent de manière déterminante sur l'obtention du meilleur résultat possible, exprimé en termes de prix total, d'autres critères peuvent être considérés

## **3. Contexte et champ d'application**

Erasmus Gestion est un établissement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pouvant traiter l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

### **3.1. Textes de référence**

Les textes de références traduisant les obligations de la Directive MIF2 et définissant les obligations des établissements agréés sont principalement :

- Le Code Monétaire et Financier (CMF) : articles L.533-11 à L.533-16, L.533-18 à L.533-20
- La Directive MIF 2 : Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014
- Le Règlement Délégué UE du 25/04/2016 du 25.4.2016
- Le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- La « Position – Recommandation » AMF 2014-07 : guide relatif à la meilleure exécution, maj en juillet 2020

### **3.2. Catégorisation MIF**

La présente politique de sélection est établie en faveur des OPC gérés par Erasmus Gestion, et des clients professionnels et non professionnels de Erasmus Gestion, qui a généralement opté pour le statut de « client professionnel » vis-à-vis de ses contreparties, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

### 3.3. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- Les marchés réglementés,
- Les systèmes multilatéraux de négociation,
- Les systèmes organisés de négociation,
- Les internalisateurs systématiques,
- Les teneurs de marchés,
- Les autres fournisseurs de liquidités,
- Les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Erasmus Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

Erasmus Gestion accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, Erasmus Gestion pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

### 3.4. Catégorisation des clients Erasmus Gestion

La Directive MIF2 fixe trois principales catégories : les « contreparties éligibles », les « clients professionnels » et les « clients non professionnels ». La présente politique d'exécution s'applique à tous les clients de Erasmus Gestion, non professionnels et professionnels.

### 3.5. Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de Erasmus Gestion couvre tous les produits financiers inclus dans le périmètre de la directive MIF2 et traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

## 4. Sélection des intermédiaires financiers et exécution des ordres

### 4.1. Recours à une table de négociation externe

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Erasmus Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat, à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF2, Erasmus Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Cet intermédiaire assure depuis 16/09/2019 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Erasmus Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Erasmus Gestion.

En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoé.fr/regulation/>.

#### 4.2. Stratégie

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par Erasmus Gestion sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Erasmus Gestion telles que définies au § 4.4
- Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 4.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par Erasmus Gestion pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par Erasmus Gestion. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 4.5.
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

#### 4.3. Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	<p>Marchés réglementés (MR)</p> <p>Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN)</p> <p>Internalisation Systématique (IS)</p>	<p>Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement</li> <li>▪ Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation)</li> <li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li> <li>▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ;</li> <li>▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ;</li> <li>▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ;</li> <li>▪ Respect des orientations pour la période ;</li> </ul>
ETFs (tous sous-jacents)	MR SMN IS Teneur de Marché	<p>Les ordres sont transmis à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ;</li> <li>▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ;</li> <li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li> <li>▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.</li> </ul>
Taux et crédit	SMN IS Teneur de Marché	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>▪ Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ;</li> <li>▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ;</li> <li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.</li> </ul>
Futures	MR	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapidité d'exécution ;</li> <li>▪ Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>▪ Respect des orientations pour la période.</li> </ul>

#### 4.4. Instructions spécifiques

Lorsque Erasmus Gestion transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), Erasmus Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque Erasmus Gestion transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à Erasmus Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). Erasmus Gestion contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

#### 4.5. Opérations spéciales

En cas d'opérations spéciales de la part de sociétés cotées sur les marchés financiers telles que introductions en bourse ou augmentations de capital ..., afin de profiter au mieux d'éventuelles décotes sur le marché, l'exécution pourra être confiée à un broker qui ne fait pas partie de la liste des brokers autorisés et qui est désigné contrepartie lors de ces opérations spéciales.

## 5. Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Les rapports issus de ces contrôles sont ensuite présentés à Erasmus Gestion.

### 5.1. Surveillance continue

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

### 5.2. Évaluation régulière

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité de service</li> <li>▪ Conformité des prestataires</li> <li>▪ Capacités techniques</li> <li>▪ Liquidité</li> </ul>
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des performances</li> <li>▪ Adéquation du prestataire aux besoins</li> </ul>
	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des flux</li> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA)</li> <li>▪ Analyse de la liquidité</li> <li>▪ Analyse des coûts</li> <li>▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité</li> </ul>
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks</li> </ul>
ETFs	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des flux</li> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA)</li> <li>▪ Analyse de la liquidité</li> <li>▪ Analyse des coûts</li> <li>▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des mises en concurrence</li> </ul>
Taux et crédit	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiabilité des prix et des axes</li> <li>▪ Capacités techniques</li> <li>▪ Ranking</li> <li>▪ Commentaires trading</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des mises en concurrence</li> <li>▪ Evaluation des plateformes utilisées</li> </ul>
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts aux benchmarks</li> <li>▪ Réduction du spread</li> </ul>



### 5.3. Comité de sélection

Sur une base semestrielle, Erasmus Gestion analyse le rapport complet portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées. Ce rapport est analysé au sein de Erasmus Gestion en comité de sélection.

Cette analyse présentée par Exoé conduit le comité de sélection de Erasmus Gestion à proposer une sélection des intermédiaires retenus, et une répartition des flux à Exoé pour la période suivante.

Un compte rendu du comité de sélection rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

### 5.4. Évènements intra période

Erasmus Gestion a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, Erasmus Gestion peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.

De plus, Exoé informera Erasmus Gestion de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considérerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.

## 6. REVUE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

### 6.1. Examen annuel

Erasmus Gestion réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

### 6.2. Mise à jour ponctuelle

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période (§5.3) se produit et affectent la capacité de Erasmus Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, Erasmus Gestion réexamine sa politique d'exécution.

### 6.3. Moyens d'informations à disposition des clients concernant la politique d'exécution

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par Erasmus Gestion à ses clients. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :

Erasmus Gestion

14 rue de Marignan, 75008 Paris

01 71 70 43 10

[contact@erasmusgestion.com](mailto:contact@erasmusgestion.com)

## **PRINCIPAUX MOUVEMENTS G PATRIMOINE – EXERCICES DU 15/10/2021 AU 31/12/2021**

Fund Label	Instrument	ISIN	Buy/Sell	Trade Date	Movement Commission	Settlement Date	Instr. Ccy	Quantity	Trade Price	Montant Brut
G Patrimoine	MORGAN ST-US ADVANTAGE-IUSD	LU0225741247	Sell	16/11/2021	0,00	16/11/2021	USD	15 385,00	203,27660000	3 127 410,49
G Patrimoine	MSIF-ASIAN OPP-Z USD	LU1378878604	Sell	26/10/2021	0,00	28/10/2021	USD	42 400,00	71,63890354	3 037 489,51
G Patrimoine	GEMASIA I	FR0013291879	Buy	26/10/2021	0,00	28/10/2021	EUR	20 000,00	151,27000000	3 025 400,00
G Patrimoine	LAZARD CONVERTIBLE GL-IC EUR	FR0000098683	Sell	08/11/2021	0,00	10/11/2021	EUR	1 410,00	2 056,41000000	2 899 538,10
G Patrimoine	PREVOIR ACTIONS I EUR	FR0011646454	Sell	27/10/2021	0,00	28/10/2021	EUR	930,00	3 097,46000000	2 880 637,80
G Patrimoine	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Buy	27/10/2021	0,00	28/10/2021	EUR	860,00	3 305,53000000	2 842 755,80
G Patrimoine	MORGAN ST-US ADVANTAGE-EUR	LU0225741247	Buy	16/11/2021	0,00	16/11/2021	EUR	15 386,00	179,57293800	2 762 909,22
G Patrimoine	VARENNE VALEUR I EUR	FR0011631043	Buy	08/11/2021	0,00	10/11/2021	EUR	1 300,00	1 840,83000000	2 393 079,00
G Patrimoine	THEMATICS META IA EUR	LU1951203238	Buy	08/11/2021	0,00	10/11/2021	EUR	8 500,00	179,12000000	1 522 520,00
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Sell	05/11/2021	0,00	09/11/2021	USD	47 750,00	17,73800000	846 989,50
G Patrimoine	R-CO COURT TERME-C	FR0007442496	Sell	27/10/2021	0,00	29/10/2021	EUR	202,00	3 934,92000000	794 853,84
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Sell	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Buy	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Sell	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Buy	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Sell	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	LYXOR MSCI DISR TECH ESG	LU2023678282	Buy	22/10/2021	0,00	22/10/2021	USD	47 750,00	15,05670000	718 957,43
G Patrimoine	MORGAN ST-US ADVANTAGE-EUR	LU0225741247	Buy	27/12/2021	0,00	29/12/2021	EUR	2 300,00	169,08000000	388 884,00
G Patrimoine	GEMASIA I	FR0013291879	Buy	17/11/2021	0,00	19/11/2021	EUR	2 000,00	155,85000000	311 700,00
G Patrimoine	GEMASIA I	FR0013291879	Sell	29/10/2021	0,00	02/11/2021	EUR	2 000,00	149,77000000	299 540,00

## **LES INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2021 QUI SONT EMIS PAR ERASMUS GESTION :**

- OPCVM ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C

## **LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE :**

NEANT

## **L'INVESTISSEMENT EN INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 31/12/2021**

Le fonds n'a pas eu recours aux produits dérivés au 31/12/2021.

## **L'INFORMATION SUR LA DIRECTIVE SFTR**

L'OPCVM n'a pas réalisé d'investissements sur les instruments financiers concernés par la directive SFTR

## **CRITERE ESG - LTE (Loi de Transition Énergétique)**

Dans le cadre de la loi de 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE), précisée par le décret du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, les sociétés de gestion sont amenées à préciser les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement. A ce jour, Erasmus Gestion s'appuie sur ces critères pour gérer les fonds actions FCP Mon PEA, Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Mid Cap Euro. Ces critères extra-financiers font partie de notre approche d'analyse et de notre stratégie d'investissement.

L'OPCVM G Patrimoine ne prends pas simultanément en compte des critères ESG.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2021

## **G PATRIMOINE**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Les informations descriptives des frais d'intermédiaires de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com)

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

### POLITIQUE DE VOTE

#### 1. Dialogue avec les émetteurs

Au delà de l'exercice des droits de vote, Erasmus Gestion estime que son engagement d'actionnaire passe également par un dialogue permanent avec les émetteurs. Gérants et analystes rencontrent fréquemment directeurs généraux, directeurs financiers et responsables des relations investisseurs tout au long de l'année. Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions collectives, individuelles ou de visites de sites. Erasmus Gestion participe également aux présentations publiques organisées par les émetteurs.

Ces rencontres, combinées aux analyses financières et extra-financières des prestataires externes, permettent à l'équipe d'analyse de suivre au plus près les entreprises détenues en portefeuille, de modéliser les risques, d'évaluer les controverses, et de les souligner aux équipes dirigeantes.

Dans le cadre de la politique ISR d'Erasmus Gestion, gérants et analystes insistent sur l'importance de la transparence et sur les notions ESG auprès des émetteurs ne publiant pas ou peu de données extra-financières.

Enfin, Erasmus Gestion soutient les augmentations de capital dès lors que celles-ci s'incrivent dans la stratégie de l'entreprise et si les conditions énoncées plus bas sont respectées.

#### 2. Périmètre de vote

Erasmus Gestion participe au vote dans les assemblées générales des dix plus grandes pondérations de chacun de ses portefeuilles. Il est à noter que seuls les fonds Actions entrent dans le champ de la politique de vote d'Erasmus Gestion.

Erasmus Gestion ne considère pas le précédent critère comme absolu et se réserve la possibilité de participer aux assemblées générales de tout émetteur quelle que soit sa pondération dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

### 3. Exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont exercés par l'équipe de gestion. L'analyse des résolutions et les décisions de vote sont réalisées conjointement entre l'équipe de gestion et l'équipe d'analyse. Les votes sont exercés par correspondance à travers la plateforme d'un intermédiaire externe (Broadridge).

### 4. Politique générale de vote

Erasmus Gestion exerce ses droits de vote en tenant compte des recommandations émises par l'Association Française de Gestion financière (AFG).

Modification des statuts. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions et ne vote favorablement que si la modification apporte de la valeur ajoutée à l'émetteur.

Approbation des comptes. Erasmus Gestion approuve les comptes dès lors qu'aucune réserve n'a été émise par les commissaires aux comptes.

Conventions dites réglementées. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions.

Commissaires aux comptes. En ligne avec la réforme européenne de l'audit, les mandats ne peuvent excéder dix ans (24 ans en cas de co-commissariat).

#### Opérations sur titre

- Dans l'intérêt des minoritaires, Erasmus Gestion n'est pas favorable à la mise en place de dispositifs anti-OPA.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG pour l'égalité entre actionnaires, Erasmus Gestion est favorable au principe « une action une voix » et n'est généralement favorable ni à l'émission d'action sans droit de vote, ni à la pratique de droits de vote doubles/multiples.
- Dans le cadre d'augmentation de capital, Erasmus Gestion considère comme acceptable :
  - Avec droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 50% du capital existant.
  - Sans droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 10% du capital existant.

## Conseils d'administration et de surveillance

- Dans le cadre de l'élection des mandataires sociaux, Erasmus Gestion vote tel que le seuil minimum d'indépendance soit respecté (33% pour une société contrôlée, 50% pour une société non contrôlée). Erasmus Gestion attache également de l'importance à la pertinence du profil de chaque candidat.
- Il est souhaitable que la durée des mandats n'excède pas quatre ans et que les membres élus ne cumulent pas plus de cinq mandats.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG, Erasmus Gestion est en faveur de l'existence d'un comité d'audit et d'un comité de nomination et rémunération. Il est néanmoins souhaitable d'éviter la multiplication des comités.
- La rémunération des membres du conseil devra être cohérente avec les standards de l'industrie, proportionnée à la capacité de l'entreprise et de préférence intégrer une part variable quant à l'assiduité aux réunions du conseil et des comités.

## Rémunération des dirigeants exécutifs

- Erasmus Gestion demande la plus grande transparence quant à la rémunération des dirigeants exécutifs et notamment dans les critères établissant la part variable. Erasmus Gestion attache une importance particulière à ces critères et souhaite l'intégration de critères financiers et extra-financiers.
- Erasmus Gestion est favorable aux options de souscription ou d'achat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance sur une longue durée, au moins 3 ans, de préférence 5 ans.
- Erasmus Gestion considère comme l'AFG que l'échec ne doit pas être payant. Erasmus Gestion n'est pas favorable à une indemnité de départ qui excéderait deux ans de rémunération.

Résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG). Erasmus Gestion vote favorablement les résolutions allant dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux ESG.

## 5. Conflits d'intérêt

La société de gestion est indépendante et ne dépend d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. Erasmus Gestion dispose d'une totale autonomie sur le plan de la gestion financière, de l'approche commerciale et du choix de ses partenaires et prestataires.

En vertu de son code de déontologie et de son règlement interne, les collaborateurs doivent être particulièrement attentifs et sont sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Erasmus Gestion pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées.

Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché. Le RCCI de la société de gestion s'assure du respect de ces dispositions périodiquement.

Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

La politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts est disponible sur le site internet d'Erasmus Gestion.

#### 6. Rapport sur l'exercice de la politique générale de vote

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, Erasmus Gestion rendra compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés dans un rapport spécifique relatif à l'exercice de ces droits.

#### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.



## **Information sur la rémunération**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société.

Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération (ci-après désignée « la Politique ») est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère.

Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société.

Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016.

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir :

- ses dirigeants,
- ses gérants,
- ses commerciaux,
- son RCCI,
- son Secrétaire Général.

ERASMUS GESTION a obtenu la validation de son dispositif par l'AMF en mars 2018.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : ERASMUS GESTION 14 rue de Marignan 75008 Paris.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com)

## **Evènements intervenus au cours de la période**

15/10/2021 Changement de délégation : La délégation comptable est désormais confiée à CM AM (ex CACEIS)

## BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>14 909 655,86</b>	<b>12 255 819,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>14 909 655,86</b>	<b>12 255 819,80</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 909 655,86	12 255 819,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>10 653,55</b>	<b>6 746,58</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>10 653,55</b>	<b>6 746,58</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>331 686,72</b>	<b>80,32</b>
<b>Liquidités</b>	<b>331 686,72</b>	<b>80,32</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 251 996,13</b>	<b>12 262 646,7</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	11 721 481,71	12 875 106,88
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	3 761 471,47	-507 429,83
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-252 467,52	-170 059,11
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>15 230 485,66</b>	<b>12 197 617,94</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>21 510,47</b>	<b>17 304,37</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>21 510,47</b>	<b>17 304,37</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>47 724,39</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>47 724,39</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>15 251 996,13</b>	<b>12 262 646,70</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	51,10
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>51,10</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	392,21	549,76
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>392,21</b>	<b>549,76</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-392,21</b>	<b>-498,66</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	234 409,45	154 665,90
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-234 801,66</b>	<b>-155 164,56</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-17 665,86	-14 894,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-252 467,52</b>	<b>-170 059,11</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010611301	1,7 % TTC Taux Maximum Une quote-part des frais de gestion financière peut être éventuellement attribuée à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCP. Il est précisé, par ailleurs, que la société de gestion fera son affaire de la rémunération du conseiller externe (Cabinet Guichen) au titre de sa prestation de conseil au bénéfice du FCP et selon les termes de la convention de conseil en investissements conclue entre ledit conseiller externe et la société de gestion.	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010611301	2% TTC Taux Maximum de l'actif net (frais de gestion et commissions)

### Commission de surperformance

#### Part FR0010611301 C

Néant

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
<p>Actions, Obligations convertibles , warrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25€ TTC France, Belgique et Pays-Bas</li> </ul> <p>- Obligations, TCN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France 25€ TTC</li> </ul> <p>- OPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France / admis Euroclear : 15€ TTC</li> <li>• Etranger : 40 € TTC</li> </ul> <p>MONEP - EUREX Traités en Euro Futures 0.75 € / lot TTC Options 0,20% Minimum 7 € TTC</p> <p>Prélèvement sur chaque transaction</p> <p>Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités. Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.</p>		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.



Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Néant

#### **Informations complémentaires**

La société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>12 197 617,94</b>	<b>9 420 889,58</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 004 266,65	2 718 389,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-586 370,44	-895 345,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 934 310,30	897,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-557 572,53	-512 035,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-10 776,42	-6 547,41
Différences de change	31 545,45	-137 900,30
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 547 683,63	1 764 483,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	87 137,79	2 634 821,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 634 821,42	-870 337,46
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-234 801,66	-155 164,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-50,00	-50,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>15 230 485,66</b>	<b>12 197 617,94</b>

(\*) N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €  
N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	331 686,72	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	331 686,72	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2021
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2021
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-252 467,52	-170 059,11
<b>Total</b>	<b>-252 467,52</b>	<b>-170 059,11</b>

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-252 467,52	-170 059,11
<b>Total</b>	<b>-252 467,52</b>	<b>-170 059,11</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 761 471,47	-507 429,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 761 471,47</b>	<b>-507 429,83</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 761 471,47	-507 429,83
<b>Total</b>	<b>3 761 471,47</b>	<b>-507 429,83</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
29/12/2017	C1 PART CAPI C	6 711 369,08	42 042,704	159,63	0,00	0,00	0,00	10,32
31/12/2018	C1 PART CAPI C	7 469 398,58	50 079,568	149,15	0,00	0,00	0,00	14,29
31/12/2019	C1 PART CAPI C	9 420 889,58	53 257,789	176,89	0,00	0,00	0,00	-0,35
31/12/2020	C1 PART CAPI C	12 197 617,94	63 458,415	192,21	0,00	0,00	0,00	-10,66
31/12/2021	C1 PART CAPI C	15 230 485,66	75 633,700	201,37	0,00	0,00	0,00	46,39

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	15 143,074000	3 004 266,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 967,789000	-586 370,44
Solde net des Souscriptions / Rachats	12 175,285000	2 417 896,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	75 633,700000	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>31/12/2021</b>
FR0010611301 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,70
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	236 701,63
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	2 292,18

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
Créances	Frais de gestion rétrocedés	8 201,39
Créances	SRD et réglemets différés	2 452,16
<b>Total des créances</b>		<b>10 653,55</b>
Dettes	Frais de gestion	21 510,47
<b>Total des dettes</b>		<b>21 510,47</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-10 856,92</b>



## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>14 909 655,86</b>	<b>97,89</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	14 909 655,86	97,89
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>10 653,55</b>	<b>0,07</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-21 510,47</b>	<b>-0,14</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>331 686,72</b>	<b>2,18</b>
DISPONIBILITES	331 686,72	2,18
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>15 230 485,66</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>14 909 655,86</b>	<b>97,89</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>14 909 655,86</b>	<b>97,89</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 198 932,00</b>	<b>53,83</b>
FR0011631043 VARENNE VALEUR I FCP 3DEC	EUR	1 300	2 388 295,00	15,68
FR0011640895 ERASMUS SMAL.CAP EUR.I FCP3DEC	EUR	900	3 002 832,00	19,71
FR0013291879 GEMASIA I EUR SI.3DEC	EUR	19 500	2 807 805,00	18,44
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>6 710 723,86</b>	<b>44,06</b>
LU0225741247 MORGAN STAN.IN.US ADV.CL.I 3D	EUR	17 300	2 887 024,00	18,95
LU0302447452 SISF GL.CLIM.CHANGE EQ C.2DEC	EUR	64 530	2 313 419,86	15,19
LU1951203238 THEMATICS META FUND I A EUR 3D	EUR	8 500	1 510 280,00	9,92

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*